

CHARTRE D'UTILISATION JEUX VIDEO DANS LES MEDIATHEQUES DE LA VILLE DE CANNES



Les médiathèques Noailles et Ranguin mettent à votre disposition sur réservation du mardi au samedi de 14h30 à 16h30 des consoles – Wii U, Playstation3 et Nintendo 3DS XL- avec plus de 250 jeux vidéo et des tablettes numériques, réparties sur les deux sites. Les médiathèques organisent également une Game party tous les mercredis et samedis de 14h30 à 16h30 pendant les vacances scolaires.

La présente charte est évolutive et soumise à l'acceptation du règlement intérieur des médiathèques de la Ville de Cannes.

Conditions d'accès aux séances jeux vidéo

1. Les consoles et jeux vidéo sont exclusivement en prêt pour consultation sur place.
2. La carte d'inscription multimédia en cours de validation est nécessaire. Présentez-la au bibliothécaire au moment de la séance.
3. Le formulaire ci-joint doit être dûment complété.
4. Réservez en solo ou en groupe votre créneau horaire au 04.97.06.44.83 - Médiathèque Noailles - et au 04.97.06.49.90 - Médiathèque Ranguin - . Les réservations sont annulées pour tout retard de plus quinze minutes. Prévenez- nous si vous ne pouvez pas venir. En cas d'absences répétées sans préavis de votre part, vos inscriptions ultérieures seront suspendues pendant un mois.
5. Le bibliothécaire est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.
6. Si le matériel fonctionne mal, demandez de l'aide au bibliothécaire. En cas de détérioration du matériel, le joueur par la signature de la dite charte s'engage à en rembourser la somme au prix d'achat ou à remplacer le modèle à l'identique.
7. Le bibliothécaire peut mettre un terme à la séance en cas d'incivilité ou de non-respect des règles de fonctionnement. Persister dans une attitude discourtoise vous expose à une exclusion temporaire ou définitive du service.

Je soussigné(e) M., Mad,

Nom :

Prénom :

N° de carte d'adhérent :

- atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des jeux vidéo dans les médiathèques de la Ville de Cannes et m'engage à les respecter.

- déclare ne présenter aucune contre-indication médicale déconseillant la pratique du jeu vidéo.

Enfin, la médiathèque se décharge de toute responsabilité civile en cas d'accidents physiques éventuels (chutes, bousculades...) durant les séances de jeux vidéo.

Cannes, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »